

# Un produit scalaire sur l'espace des matrices carrées

Alain Soyeur<sup>1</sup>, Emmanuel Vieillard-Baron<sup>2</sup>, and François Capaces<sup>3</sup>

<sup>1</sup>Enseignant en CPGE, Lycée Pierre de Fermat, Toulouse

<sup>2</sup>Enseignant en CPGE, Lycée Kléber, Strasbourg

<sup>3</sup>, ,

22 septembre 2021

## Exercice 0.1 ★★ Un produit scalaire sur l'espace des matrices carrées

Soient deux matrices  $A, B \in \mathfrak{M}_n(\mathbb{R})$ . On note

$$\langle A, B \rangle = \text{Tr}(AB^T)$$

1. Calculer  $\langle A, B \rangle$  en fonction des coefficients de  $A$  et  $B$ .
2. Vérifier que  $\langle A, B \rangle = \langle B, A \rangle$ .
3. On note  $\|A\| = \sqrt{\langle A, A \rangle}$ . Montrer que  $\|A\| = 0 \iff A = 0$ .
4. Montrer que  $A \mapsto \langle A, B \rangle$  et  $B \mapsto \langle A, B \rangle$  sont des formes linéaires sur  $\mathfrak{M}_n(\mathbb{R})$ .
5. Montrer que  $|\langle A, B \rangle| \leq \|A\| \|B\|$ .

On a prouvé que  $\langle, \rangle$  est un produit scalaire sur  $\mathfrak{M}_n(\mathbb{R})$ , voir le chapitre ?? . L'inégalité prouvée dans la dernière question n'est autre que celle de Cauchy-Schwarz. Voir le théorème ?? page ?? .

### Solution :

1. On utilise la formule du produit matriciel. Si  $A = (a_{ij})$  et si  $B = (b_{ij})$  Pour tout  $i, j \in \llbracket 1, n \rrbracket$ ,

$$[AB^T]_{ij} = \sum_{k=1}^n a_{ik} b_{jk} \text{ donc } \langle A, B \rangle = \text{Tr}(AB^T) = \sum_{i=1}^n \sum_{k=1}^n a_{ik} b_{ik} .$$

2. C'est évident d'après la formule précédente.
3. On utilise à nouveau la formule précédente :  $\|A\|^2 = \sum_{i=1}^n \sum_{k=1}^n a_{ik}^2$ . Le résultat en découle immédiatement.
4. On montre facilement la linéarité de  $A \mapsto \langle A, B \rangle$  en utilisant la linéarité de  $\text{Tr}$ . D'après la question 2.,  $B \mapsto \langle A, B \rangle$  est aussi linéaire.
5. Pour tout  $t \in \mathbb{R}$ ,

$$0 \leq \|A + tB\|^2 = \langle A + tB, A + tB \rangle = \|B\|^2 t^2 + 2 \langle A, B \rangle t + \|A\|^2 .$$

On obtient ainsi un trinôme du second degré en  $t$ . Son discriminant est  $\Delta = \langle A, B \rangle^2 - \|A\|^2 \|B\|^2$ . Comme ce trinôme est positif, il admet au plus une racine réelle et donc  $\Delta \leq 0$ . On en déduit que  $\langle A, B \rangle^2 - \|A\|^2 \|B\|^2 \leq 0$  et donc que  $|\langle A, B \rangle| \leq \|A\| \|B\|$ .

## Références